



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Conditionner les vaccins pour volailles en formats adaptés aux petits élevages.

Question écrite n° 7183

### Texte de la question

M. Frédéric Boccaletti alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'inégalité persistante dans l'accès aux moyens de prévention sanitaire entre les grands élevages avicoles industriels et les petites structures d'élevage. La France compte des milliers de petits éleveurs avicoles, amateurs, familiaux, ou professionnels de petite taille, qui participent activement à la préservation de nombreuses races, menacées de disparition. Leur rôle est fondamental : ils contribuent à la conservation de la biodiversité domestique, un pan essentiel du patrimoine national vivant. Or ce patrimoine est en net déclin. L'accès aux vaccins avicoles est aujourd'hui largement déconnecté des réalités et des besoins de ces structures. En effet, les vaccins ne sont produits et homologués par les laboratoires vétérinaires, sous le contrôle de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - agence nationale du médicament vétérinaire (ANSES-ANMV), qu'en conditionnements de 1 000, 10 000 voire 20 000 doses, à des tarifs rendus inabordables pour les petits élevages. Qu'il s'agisse d'autoproduction familiale, d'élevages amateurs de sélection de races anciennes, ou de petites unités locales professionnelles, aucun de ces modèles ne peut rationnellement supporter une offre aussi indécente. Dans ce contexte, seule l'aviculture industrielle intensive peut se permettre de vacciner ses volailles dans des conditions économiquement viables. À titre d'exemple, un éleveur familial souhaitant protéger son petit cheptel, doit déboursier jusqu'à 480 euros pour un flacon de 1 000 doses, dont les trois quarts finiront à la poubelle. Ce gaspillage absurde, financièrement insoutenable, est en contradiction manifeste avec les principes de santé publique, de rationalité économique et avec les engagements internationaux de la France en faveur de la protection des races domestiques à faible effectif. Pendant des décennies, l'aviculture familiale a été un pilier de la ruralité, à travers des concours, des salons, des clubs transgénérationnels, mettant en avant le respect du vivant bien avant que le bien-être animal ne devienne un enjeu public. Aujourd'hui, un grand nombre de ces éleveurs passionnés baissent les bras, broyés par un système kafkaïen. Ils réduisent leur cheptel, voire cessent totalement leur activité, faute de soutien adapté. Ce recul fragilise directement la pérennité de nombreuses races anciennes, condamnées à terme. Il lui demande donc quelles mesures concrètes elle entend prendre pour permettre enfin la mise à disposition de vaccins conditionnés dans des formats adaptés aux besoins des petites structures d'élevage. Cette réforme est urgente pour éviter que disparaissent définitivement des pans entiers du patrimoine génétique avicole.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Boccaletti](#)

**Circonscription :** Var (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7183

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [3 juin 2025](#), page 4095